



Saisine du juge de proximité

Par **delphinium**, le **01/02/2012 à 02:45**

Bonjour,rn "J ai saisi le juge de proximité pour une arnaque suite à une installation de douche
rn rn l'entreprise à été obligée de revenir plusieurs fois car installation défectueuse
rn rn au bout
de 20 jours après envoi lettre avec AR pour que l'entreprise refasse les travaux en
totalité,cette dernière n'ayant pas donné signe de vie j'ai saisi le juge de proximité pour
remboursement des frais d'une nouvelle installation rn rn Je n'ai pas d'avocat,et je voudrais
savoir comment me défendre au mieux devant le juge rn rn dois-je faire un mémoire pour
résumer les phases et comment justifier ma demande ? rn rn rn merci par avance de votre aide

Par **pat76**, le **02/02/2012 à 18:21**

Bonjour rn rn Vous devrez au moins fournir la preuve que les travaux n'ont pas été effectués
correctement. rn rn Vous devrez remettre une copie à la partie adverse, des documents que
vous remettrez au juge. rn rn La partie adverse devra en faire de même.